

Aux origines de la Société archéologique du Finistère et du Musée départemental breton. La correspondance Le Men-La Villemarqué (1873-1880)

Fañch Postic

CRBC, Université de Bretagne Occidentale, Brest.
2015

Pour citer cet article

Postic, Fañch, 2015. « Aux origines de la Société archéologique du Finistère et du Musée départemental breton. La correspondance Le Men-La Villemarqué (1873-1880) », in *Bérose - Encyclopédie internationale des histoires de l'anthropologie*, Paris.

URL stable - Handle : [10670/1.rdjn55](https://doi.org/10.10670/1.rdjn55) | URL Bérose : [article736.html](https://www.berose.fr/article736.html)

Consulté le 25 octobre 2020 à 15h15min



Publication Bérose : ISSN 2648-2770

© IIAC-LAHIC, CNRS / Ministère de la Culture. Direction des Patrimoines. (Tous droits réservés)

Votre utilisation de cet article présuppose votre acceptation des conditions d'utilisation des contenus du site de Bérose (www.berose.fr), accessibles ici.

Postic, Fañch, 2015. « Aux origines de la Société archéologique du Finistère et du Musée départemental breton. La correspondance Le Men–La Villemarqué (1873–1880) », in *Bérose – Encyclopédie internationale des histoires de l'anthropologie*, Paris.

En 1867, dans sa préface à la réédition du *Catholicon*, René-François Le Men (1824–1880), archiviste du Finistère, s'en prend violemment à Théodore Hersart de La Villemarqué. C'est le début de la fameuse « querelle du *Barzaz-Breiz* ». C'est encore pour une bonne part Le Men qui fournit aux tenants de la « nouvelle école critique », notamment à Henri d'Arbois de Jubainville, les informations nécessaires à leur argumentation pour la remise en question de l'authenticité des chants du *Barzaz-Breiz* qui trouve son aboutissement dans l'intervention de Luzel, en 1872, au Congrès de Saint-Brieuc. Mais, tandis que Luzel devient le principal opposant à La Villemarqué, le revirement de Le Men est pour le moins spectaculaire. Dès 1873, il renoue des relations avec son ancien adversaire. Tous deux se rencontrent désormais régulièrement aux séances de la Société archéologique du Finistère dont Le Men est le secrétaire et dont La Villemarqué occupe la présidence à partir de 1876. Si les 19 lettres de Le Men à son président apportent un éclairage sur la psychologie des personnages, elles nous livrent surtout de précieuses informations sur les débuts de la Société archéologique du Finistère, et notamment sur la délicate affaire qui l'oppose aux Du Chatellier père et fils à propos des fouilles de Tronoën. Elles montrent aussi la part active que prend Le Men dans la constitution des collections du Musée archéologique, s'attachant notamment à y faire entrer des objets d'intérêt ethnographique comme les costumes.

La faute à Luzel !

Le 15 avril 1873 se tient à la mairie de Quimper la réunion de reconstitution de la Société archéologique du Finistère. Le Men, qui a été, avec le comte Aymar de Blois, l'un des principaux artisans de cette renaissance, en est élu secrétaire. La Villemarqué, absent à la réunion constitutive, trouve là une belle occasion pour prendre contact avec l'un de ses plus virulents adversaires. Sans doute est-il au fait du changement d'attitude que Le Men a manifesté dans une lettre à Jean Salaün du 22 octobre 1872 où il explique qu'en 1867 son intention avait été uniquement « de mettre les savants en garde contre l'authenticité des poésies dont le mérite littéraire n'est certes pas contestable, mais qui ne peuvent plus compter au nombre des sources de notre Histoire nationale », mais inutile selon lui « d'ouvrir une nouvelle campagne contre M. de La Villemarqué ». Le Men se montre donc satisfait de voir les responsables du Congrès de Saint-Brieuc refuser d'intégrer dans le volume des *Mémoires* le texte de la communication de Luzel, avec lequel il dit d'ailleurs « avoir entièrement... rompu depuis près d'un an » [1]. Dans une lettre de juin 1872 au professeur quimpérois Grenot, Luzel confirme : « Quant à Le Men, je ne sais pas s'il vit encore. Il y a plus de cinq mois qu'il ne m'a pas écrit. » [2]

La Villemarqué prend sans doute alors la peine d'écrire aimablement au nouveau secrétaire

qui, dans sa réponse, le 19 juin 1873, peut difficilement éluder son rôle dans le déclenchement de la « querelle du *Barzaz-Breiz* », alors que Luzel a fait paraître quelques mois plus tôt sa brochure *De l'authenticité des chants du Barzaz-Breiz*. Pour tenter de se justifier, Le Men a beau jeu de faire porter l'ensemble de la responsabilité de l'affaire à Luzel et à d'Arbois de Jubainville. La Villemarqué n'est certainement pas dupe, mais en ménageant ainsi Le Men, il contribue à isoler davantage Luzel dont les appuis, en Bretagne du moins, se font rares. Seul ou presque, Sauvé lui reste fidèle qui n'apprécie pas cette volte-face et la met au compte du caractère quelque peu irascible de Le Men qui l'amène à se fâcher avec tout le monde [3]. Le Men et La Villemarqué se rencontreront désormais régulièrement, dans la mesure où le leur permettra une santé fragile, aux séances de la Société archéologique. Leurs relations sont encore plus suivies quand La Villemarqué accède à la présidence le 1er juillet 1876.

Querelle d'archéologues : Paul du Chatellier radié de la Société archéologique du Finistère

Tous deux se trouvent aussitôt engagés dans une délicate affaire qui oppose la Société aux Du Chatellier père et fils [4]. La découverte par des fermiers d'un « poste gallo-romain » à Tronoën, sur la commune de Saint-Jean-Trolimon, entraîne une véritable course de vitesse entre Paul du Chatellier et des membres de la Société archéologique. En effet, informé par son collègue, le maréchal des logis de Pont-l'Abbé, le capitaine de gendarmerie quimpérois Quentin de Kercadio, tout fraîchement admis à la Société archéologique, fait part à Le Men de la découverte d'un établissement romain près de la chapelle de Tronoën, « où l'on trouvait beaucoup d'objets que M. Duchatellier accaparait pour sa collection particulière » [5]. Le Men, qui se rend aussitôt sur place avec Montifault, ancien sous-préfet, secrétaire de la Société archéologique, et Xavier de Blois, constate l'existence d'une « véritable petite villa gallo-romaine » d'où Du Chatellier avait déjà extrait et emporté « plus de 60 lances et sabres romains [6] ». C'est la fermière, la veuve Garrec, qui l'aurait empêché de poursuivre les fouilles. Lors de sa visite, le dimanche 10 juillet, Le Men emporte des monnaies, des fibules, des débris de statuettes en terre cuite, une tête de statuette en bronze et divers objets qu'il s'empresse de déposer au musée de Quimper [7]. Avant de partir, il a fait promettre que tous les objets désormais découverts seraient confiés au maréchal des logis de Pont-l'Abbé pour être remis au musée.

Sans doute averti de la présence de ces trouble-fête, Armand du Chatellier, le père, est arrivé sur le site, furieux ; mais sa colère s'est trouvée quelque peu tempérée par la présence des représentants de la maréchaussée. Par la suite, il fera d'ailleurs reproche de sa présence au maréchal des logis de Pont-l'Abbé, que Le Men et Kercadio ont chargé de surveiller le site [8]. Entre-temps, Paul du Chatellier ne ménage pas ses efforts pour louer le terrain concerné, ce que refuse, semble-t-il, la fermière. Le Men évoque l'affaire, le 3 août 1876, dans une lettre à La Villemarqué, avant de demander une réunion d'urgence de la Société pour débattre de la question. La Villemarqué y consent. Au reçu de sa convocation, Armand du Chatellier, lui-même membre de la Société archéologique [9], s'adresse aussitôt à La Villemarqué pour présenter son point de vue. Dans une lettre du 16 août il évoque un contrat « d'exclusivité » passé entre son fils et le fermier dès le 10 avril, et se plaint de la présence intimidante de la force publique et de l'attitude de Le Men, de Blois et de Montifaut

qui, venus sur place, auraient demandé instamment que les Du Chatellier soient écartés de la fouille et les auraient menacés de poursuites s'ils ne restituaient pas les objets découverts. Des perquisitions auraient même eu lieu à Plomeur et Treffiat. Du Chatellier demande donc que ces membres de la Société reçoivent un blâme et s'abstiennent désormais de mettre le nez du côté de Tronoën, rappelant au passage que lui-même et son fils sont « depuis longtemps inscrits au nombre des donateurs du Musée archéologique de Quimper » auquel ils avaient d'ailleurs l'intention de livrer les fruits de leurs découvertes. Armand du Chatellier réclame que sa lettre soit lue lors de la réunion suivante de la Société. Mais, à la séance du 19 août, La Villemarqué se refuse, en l'absence des intéressés, à en donner lecture, malgré l'insistance de nombreux membres présents. Il doit d'ailleurs mettre tout son poids dans la balance :

M. le Président, invoquant les sentiments de confraternité, ceux qu'il a et qu'il doit avoir pour ce correspondant de l'Institut, ceux que la Société a déjà témoignés à son nouveau Président et les liens d'amitié qui l'unissent à beaucoup des membres qui la composent, demande que l'assemblée n'exige pas un vote... [10]

Il souhaite aussi attendre la réponse de la propriétaire du terrain, Mme de Martigny, à laquelle il vient tout juste d'écrire pour demander au nom de la Société archéologique le « droit exclusif » de fouiller le site de Tronoën [11]. En fait, cette autorisation vient d'être accordée à Paul du Chatellier à des conditions que les finances de la Société archéologique n'auraient de toute façon pas pu supporter [12]. Les membres de la Société archéologique se trouvent donc réduits à un simple « rôle modeste d'observateurs » [13]. En principe du moins car, dans une lettre du 22 septembre, Paul du Chatellier se plaint auprès de La Villemarqué de la « persistance déloyale avec laquelle certains membres de cette société [...] continuent à enlever de ce lieu des objets qui appartiennent » à lui seul. C'est un certain Corentin Garin qui sert d'intermédiaire, selon les aveux passés par ce dernier devant la justice de paix de Pont-l'Abbé. Le Men et les autres seraient eux-mêmes venus sur le site le dimanche précédent et auraient emporté des objets, engageant Corentin Garin à poursuivre les fouilles, lui donnant même rendez-vous quelques jours plus tard à Pont-l'Abbé pour prendre livraison de ce qu'il aurait découvert. Paul du Chatellier menace de poursuivre ce dernier pour « escroquerie » et les membres de la Société pour « recel ». Il en appelle à La Villemarqué pour faire cesser cette « guerre déloyale », le rappelant au passage au souvenir « empressé » de son père.

Le 14 octobre, Armand du Chatellier, après avoir reçu le compte rendu de la séance de la Société archéologique, écrit une nouvelle fois à La Villemarqué pour regretter que sa lettre n'ait pas été lue et apporter des précisions sur le traité passé devant notaire entre son fils et Mme de Martigny, dont il cite un extrait. Il fustige une nouvelle fois l'attitude de Le Men qui semble s'attribuer une découverte faite par son fils dès le mois de février, ironise quelque peu sur sa « santé chancelante » qui expliquerait son attitude, fait état d'un rapport de fouilles demandé par le ministre... [14] Bref, c'est bien de la faute de Le Men si lui et son fils se refusent à venir présenter aux membres de la Société archéologique les objets découverts par leurs soins.

Il faut dire que les relations entre Le Men et les du Chatellier ont toujours été quelque peu difficiles : en 1858, déjà, Le Men, archiviste départemental depuis 1852, avait refusé à Armand du Chatellier la communication de certaines pièces d'archives. Celui-ci avait alors, semble-t-il, dû faire intervenir le ministre Champollion [15]. Le Men qui, en 1876, évoque ce

premier différend, indique avoir, à cette occasion, simplement appliqué le règlement et laisse par ailleurs sous-entendre que du Chatellier aurait pu détourner à son profit des pièces d'archives. Du Chatellier avait alors adressé une lettre au préfet qui, rapporte Le Men, « lui répondit en lui mettant sous les yeux une lettre de dénonciation que Du Chatellier avait faite contre lui-même, Préfet, au ministre de l'Intérieur [16] ». Si Armand du Chatellier était bien venu aux Archives une ou deux fois à la fin de 1858, ajoute Le Men, il n'y avait plus reparu depuis.

L'affaire de Tronoën, qui ne fait donc que réveiller un vieux contentieux, est remise à l'ordre du jour de la séance du 28 octobre de la Société archéologique et Le Men, une nouvelle fois absent pour raisons de santé, réaffirme fermement sa position dans une lettre qu'il fait parvenir à son président : il souhaite instamment que l'assemblée se prononce sur la radiation de Du Chatellier, et menace même de démissionner immédiatement au cas où le vote n'irait pas en ce sens. J. de Montifault met également sa démission dans la balance [17]. Cette fois, La Villemarqué ne peut éviter la rupture. La radiation de Du Chatellier est décidée à l'unanimité. Elle figure au procès-verbal de la séance que Le Men soumet à La Villemarqué dans une lettre du 30 octobre. Si la rupture entre Armand du Chatellier et la Société archéologique est consommée, la confrontation avec son fils Paul s'étale bientôt dans la presse locale. Le journal *Le Finistère* a publié, le 25 novembre 1876, un entrefilet annonçant que celui-ci s'est vu confier, « par arrêté du 10 novembre » du ministre de l'Instruction publique, une « mission officielle pour rechercher et explorer dans le département du Finistère, les monuments mégalithiques ou gallo-romain qui peuvent y exister ». Cela vaut une mise au point du bureau de la Société archéologique dans les journaux *Le Finistère* et *L'Impartial du Finistère* du 13 décembre, pour contester cette information et préciser qu'en fait d'arrêté, il s'agit d'une simple lettre d'introduction [18]. La réponse de Paul du Chatellier ne se fait pas attendre, dès le 16 décembre, sous forme d'une lettre publiée dans *Le Finistère*. Du Chatellier confirme qu'il bénéficie bien d'une « mission scientifique », et que, « selon ses habitudes », la Société archéologique a avancé « un fait faux et malveillant », guidée « par des passions qui n'ont d'autre motif que la jalousie de découvertes que l'on n'a su faire soi-même ». *L'Impartial*, jugeant cette lettre injurieuse, se refuse à la publier *in extenso* dans son numéro du 31 décembre où l'article « Querelle de savants » ironise quelque peu sur l'attitude de Paul du Chatellier. La question est débattue à la séance du 13 janvier 1877 de la Société archéologique où l'on s'interroge sur les raisons de la mission confiée à Paul du Chatellier dans un domaine où la Société a déjà mené d'importants travaux. La Villemarqué indique qu'il a porté l'affaire devant le Comité des travaux historiques. Pourtant, il n'en est nullement fait mention dans la communication faite à la séance du 12 mars 1874 par Alexandre Bertrand [19] sur les fouilles de Kerveltré et de Tronoën, à la suite du mémoire adressé par Paul du Chatellier quelques mois plus tôt [20]. Au même moment, les démêlés entre Le Men et Paul du Chatellier continuent eux aussi. Le 22 décembre 1876, ce dernier se présente au musée en compagnie d'Alexandre Bertrand, directeur du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, chargé, selon lui, de faire un rapport sur ses fouilles pour le compte du ministre de l'Instruction publique. Dans un premier temps, le gardien leur ouvre les portes du musée. Mais quand, après avoir conduit Alexandre Bertrand à la gare, Du Chatellier s'y présente à nouveau, il s'en voit cette fois interdire l'entrée sur ordre de Le Men, transmis par sa fille au gardien. Du Chatellier en réfère alors au préfet, parlant d'un musée « dont la famille Le Men dispose comme de sa propriété » [21]. En fait, après un échange de courrier entre Le Men [22] et le préfet, ce

dernier couvrira le directeur du musée, demandant simplement à Du Chatellier de se conformer au règlement, et donc de se présenter aux heures normales d'ouverture au public ou muni d'une autorisation spéciale délivrée par le maire de Quimper [23]. Du Chatellier se montre satisfait de la réponse où il voit l'obligation faite à Le Men d'ouvrir enfin un musée qu'il l'accuse de garder volontairement fermé au public, en prenant prétexte des risques de vols [24].

Mais l'affaire de Tronoën n'en restera pas là, puisque, par ministère d'huissier, Armand du Chatellier adresse à La Villemarqué une protestation que la Société, qui la considère injurieuse, refuse d'insérer dans son bulletin. Du Chatellier porte alors l'affaire devant le tribunal correctionnel de Quimper. Dans un jugement du 19 juillet 1877, considérant effectivement que le document a un caractère diffamatoire, ce dernier déboute du Chatellier auquel il réserve toutefois un droit de réponse. Celui-ci s'empresse de l'utiliser : par acte d'huissier du 20 juillet, signifié au président le 31 août, il adresse une lettre qui sera intégralement publiée dans le bulletin, agrémentée de quelques «(sic)» pour en souligner les fautes et de notes parfois perfides, comme celle qui concerne la non-réélection de Du Chatellier comme conseiller municipal de Pont-l'Abbé, ville dont il était le maire jusqu'au 20 juillet 1877 [25]. Sa mise au point sur les «assertations (sic) malveillantes» contenues dans les procès-verbaux de la Société archéologique est assez maladroite et confuse. S'il a fait des communications à des Sociétés étrangères au département, explique-t-il, c'est qu'il n'a pas fait de découvertes dans le Finistère ; s'il n'a pas assisté aux séances de la Société dont il est membre depuis l'origine, c'est en raison de l'absence de «courtoise bienséance» de certains de ses membres. À propos de l'affaire de Tronoën, il rappelle l'arrangement de son fils avec Mme de Martigny, se défend de n'avoir eu lui-même qu'un rôle de «simple spectateur» lors des fouilles, d'avoir jamais écrit au préfet à ce propos...

Alors qu'il est directement intervenu dans cette affaire, il cherche donc à se dédouaner en laissant à son fils la paternité et la responsabilité des fouilles de Tronoën, menées avec une méthode pour le moins contestable si l'on en juge par les commentaires de Le Men [26]. S'il se montre pointilleux, il semble aussi quelque peu embarrassé dans sa justification ; c'est que la raison profonde du conflit se trouve peut-être ailleurs et est à mettre au compte de la concurrence entre le Musée archéologique de Quimper et celui que les Du Chatellier créent pour leur propre compte dans leur château de Kernuz à Pont-l'Abbé, comme le confirmait déjà la fin du communiqué paru le 25 novembre 1876 dans *Le Finistère* :

Nous savons aussi que les collections de M. du Chatellier fils, réunies au château de Kernuz, près de Pont-l'Abbé [27], sont l'objet de visites nombreuses, et que les visiteurs y reçoivent toujours le plus obligeant accueil.

Le Musée archéologique de Quimper : collecter des costumes et autres objets ethnographiques

À la fin de sa lettre du 30 octobre 1876, Le Men demandait à La Villemarqué des précisions «sur les fragments de vitraux et l'ardoise» qu'il avait donnés au musée [28]. Le Musée archéologique est en effet l'une des principales préoccupations de Le Men qui, dès sa création, en 1871, en a été nommé directeur par le préfet Pihoret, car, explique-t-il, le

conservateur des musées de peinture et d'archéologie de la ville, M. Derennes, bibliothécaire, n'avait apparemment aucune compétence en matière d'archéologie [29]. Le Men prend à cœur cette mission et, dans ses lettres, ne manque pas l'occasion d'attirer l'attention de La Villemarqué pour obtenir des subventions ou susciter des dons, comme en juillet 1877, où il lui rappelle la promesse qu'il a faite de donner d'anciens panneaux sculptés qui, assemblés avec des panneaux Renaissance que vient d'acquérir la Société, pourraient constituer « une sorte d'armoire ou de buffet, dont ces panneaux formeraient les portes, qui seraient au nombre de neuf ». Ce sera chose faite dès le mois d'octobre où, parmi les dons au musée, figurent effectivement « quatre panneaux sculptés du XVIe siècle » [30]. L'armoire sera effectivement réalisée.

La préparation des demandes de subventions à adresser au conseil général est l'un des principaux soucis des responsables du musée. L'on espère chaque année que les subventions seront supérieures à celles de l'année précédente et l'on ne manque pas bien entendu de se montrer déçu des sommes allouées. Quant aux demandes adressées au ministère, il est naturellement de bon ton de faire intervenir les élus.

Et toujours aussi le souci du conservateur d'enrichir les collections du musée en sollicitant les uns et les autres, et d'abord son président. C'est aussi l'enthousiasme devant l'opportunité d'acquérir une belle pièce. C'est enfin le problème des donations, comme celle de René de Kerret, de Brasparts, qui se propose d'abandonner gratuitement l'allée couverte de Ti-ar-Boudiged en Brennilis.

Ces détails sont d'autant plus importants que les informations font quelque peu défaut sur les débuts du musée de Quimper, et sont d'autant plus précieux qu'ils nous éclairent sur la constitution de la collection des costumes bretons [31]. Depuis plusieurs années, Le Men se bat en effet pour un projet dont il souligne l'intérêt à chacune de ses lettres et de ses rapports au préfet. Dans une note du 29 juillet 1876, accompagnant une demande de subvention pour une vitrine devant abriter la collection de costumes, il insiste sur l'urgence à rechercher et réunir les vieux costumes qui ne sont pas seulement « un plaisir pour les yeux » mais qui pourraient « être étudiés dans leurs moindres détails. [...] Le costume breton, ajoute-t-il, n'est pas comme quelques-uns le pensent, un pur objet de curiosité ; il s'y rattache un véritable intérêt historique. [Or] depuis quelques années l'ancien costume breton s'altère et disparaît rapidement. » [32] L'argumentaire de l'urgence est un classique des demandes de subvention. La Villemarqué, président, a adressé, dès le 30 juin, une lettre au préfet pour lui rendre compte de l'activité de la Société au cours des années 1878-1879, où il insiste à son tour sur l'intérêt de « l'établissement d'une galerie de costumes bretons », un projet « en voie d'exécution », puisque six costumes ont déjà été achetés, ainsi qu'une table et quatre bahuts, pour une somme de 1 650 francs [33].

Le Men a effectivement commencé à réunir des costumes. Mais, en juin 1878, il explique à La Villemarqué qu'après s'être d'abord adressé aux « tailleurs bretons du pays », il a fini par traiter avec le tailleur quimpérois Jacob dont les prix sont moitié moindres et qui, par-dessus le marché, offre le chapeau et la ceinture. À défaut de gagner de l'argent dans cette opération, ce dernier espère que la vitrine des costumes du musée sera pour lui une excellente publicité. Le grand-père de l'écrivain Max Jacob [34] n'en est d'ailleurs pas à son coup d'essai : n'a-t-il pas exposé avec succès ses costumes bretons à l'Exposition universelle de 1867, ce qui lui a valu une médaille d'argent [35] ? Le prix élevé des mannequins, supports nécessaires à la présentation de ces costumes, conduisent Le Men à ouvrir une souscription pour laquelle il demande à La Villemarqué de trouver de généreux

donateurs dans le pays de Quimperlé [36].

En janvier 1879, la demande de subvention, transmise au début de décembre 1878 par le préfet au ministère de l'Instruction publique, reçoit une réponse négative, faute de ligne budgétaire prévue pour ce genre d'opération [37]. Une nouvelle demande est adressée en avril 1879, appuyée par un rapport sur les activités du musée depuis sa création en 1871. Rédigée et signée par Le Men, elle est présentée au nom du bureau de la Société archéologique, avec à sa tête La Villemarqué, « membre de l'Institut » [38]. Cette note au préfet reprend l'argumentation de 1876 : l'urgence de rassembler des objets « pouvant servir à l'histoire des mœurs et des coutumes des populations bretonnes » convoités par « les Anglais, les Américains, les Russes, etc. qui y trouvent souvent un intérêt commercial ». Une nouvelle fois, Le Men insiste tout particulièrement sur les costumes à l'achat desquels la Société archéologique « a consacré ce qui lui restait en caisse ». Il annonce d'ailleurs que « les frais d'installation d'une galerie de trente variétés de costumes bretons portés par des mannequins qui seront groupés de manière à représenter quelques scènes de la vie ordinaire des paysans bretons, y compris les frais d'appropriation du local, s'élèveront à une somme assez considérable... »

Si le ministre Jules Ferry n'apporte pas son aide financière au projet, il accepte toutefois de le prendre sous son haut patronage. Mais le conseil général (3 000 francs) et le conseil municipal de Quimper (1 200 francs) apportent leur concours financier. En juin 1879, alors que Jules Ferry vient d'accorder une subvention de 1 500 francs au musée [39], Le Men fait part de sa satisfaction à La Villemarqué : « Notre galerie de costumes marche très-bien malgré le mauvais état de ma santé. Je trouve chaque jour de très belles choses et des choses très curieuses. Je viens de dénicher dans le haut Léon, le costume d'un bonhomme de quatre-vingt-treize ans, costume qu'il portait à ses noces qui ont eu lieu il y a soixante et onze ans [40]. » Et dans son rapport du 31 mars 1880, pour justifier l'emploi de la subvention du conseil général, il fait état d'une collection de « cinquante costumes bretons, la plupart complets. [...] Dans le nombre, précise-t-il, se trouvent les plus anciens et les plus beaux costumes de fêtes du pays, costumes introuvables aujourd'hui. » Malgré certaines lacunes pour lesquelles l'intervention des collectivités locales sera encore nécessaire, Le Men peut revendiquer avec fierté d'avoir réuni une collection à laquelle personne n'avait, dit-il, songé avant lui : il est certainement l'un des premiers à avoir compris l'intérêt de réunir des objets non seulement archéologiques, mais également « ethnographiques », pour lesquels, avoue-t-il, il a fallu mettre le prix « sous peine de se voir enlever ces costumes et ces objets par les courtiers que les Musées, étrangers et ceux de Paris, ont établis dans tout le département du Finistère », et éviter par ailleurs les « fabriques d'objets truqués » installées surtout près de Quimper [41].

Si le musée de Quimper fait effectivement figure de pionnier en France parmi les musées d'ethnographie – le musée du Trocadéro à Paris voit le jour en 1878 [42], il le doit pour une bonne part à la clairvoyance et à la persévérance de Le Men. Après sa mort, le projet de la « galerie des costumes bretons » sera poursuivi pour aboutir, en 1884, à l'inauguration de la fameuse « Sortie de noce bretonne » réalisée par E. Foulquier et Alfred Beau. Dans la brochure éditée à cette occasion, la contribution de Le Men qui « laissa une œuvre très imparfaite » est réduite à la portion congrue. On ne lui reconnaît guère que le mérite d'en avoir eu l'idée [43]. On peut pourtant penser que les quarante-quatre costumes composant la scène ont été réunis pour la plupart par ses soins.

La *Monographie de la cathédrale de Quimper*

Si Le Men a beaucoup publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* comme dans diverses revues, s'occupant également d'éditions ou de rééditions (*Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* de dom Placide Le Duc en 1863, le *Catholicon* de Jehan Lagadeuc en 1867), son œuvre maîtresse à ses yeux, comme à ceux de ses contemporains, paraît bien être la *Monographie de la cathédrale de Quimper* [44], ouvrage qui fait encore référence aujourd'hui, et pour lequel il postule à l'un des prix décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le cadre du concours des Antiquités nationales. Il bénéficie en la circonstance sinon de l'appui, du moins des conseils et informations que La Villemarqué peut glaner auprès de ses collègues de l'Académie.

« Ce livre, dit La Villemarqué au cours de la séance du 2 février 1878, jette un jour nouveau sur notre intéressante basilique : il a attiré les regards de M. le Ministre de l'Instruction publique qui y a souscrit pour cinquante exemplaires, mais un plus grand succès lui est assuré, je l'espère. » [45]

Mais le concours est très relevé et Le Men ne peut guère espérer lutter « contre les gros ouvrages, [...] mais tout petit qu'il est, s'empresse-t-il d'ajouter à La Villemarqué dans sa lettre du 6 mai 1878, il représente une grande somme de temps et de travail. » Afin d'étayer sa candidature, Le Men dresse en quelque sorte le bilan de plusieurs dizaines d'années de recherche, insistant notamment sur sa contribution pour éclairer « les points inconnus ou controversés » de la période gallo-romaine.

La santé de Le Men, dont, en 1873, il prenait déjà prétexte pour s'excuser de son attitude passée envers La Villemarqué, n'a cessé de se dégrader. Elle ne lui permet plus parfois d'écrire lui-même ses lettres et, dès 1876, il doit faire appel à sa fille. En octobre 1878, il écrit à La Villemarqué que n'ayant plus « ni pattes ni ailes », il cherche à se procurer « une petite voiture à mécanique [qui lui] permette de remplacer dans une certaine mesure ces utiles appendices ». L'on comprend qu'il ait parfois, comme en juin 1878, « le moral affaîssé ». « La vie, confie-t-il dans sa dernière lettre en juin 1879, [n'est pour lui] qu'une succession de jours de souffrances. » René-François Le Men meurt le 2 septembre 1880. À la séance de la Société archéologique du 8 octobre 1880, La Villemarqué, qui se fait « l'interprète des membres de la Société, paie un chaleureux tribut à la mémoire de M. Le Men récemment décédé. La Société archéologique, dont il avait été le fondateur avec le Comte de Blois, fait en lui une perte irréparable. Je la sens plus que personne, ajoute-t-il, ayant eu lieu d'apprécier dans les fréquents et intimes rapports les rares qualités intellectuelles dont Dieu l'avait pourvu. » [46]

Malgré ce témoignage élogieux, la fille de Le Men, Marie, qui lui succédera d'ailleurs au Musée archéologique, fait état des doutes exprimés par son père sur les sentiments réels de La Villemarqué à son égard :

« Mon père, écrit-elle dans une lettre à La Villemarqué où elle retrace brièvement sa vie et sa carrière, craignait quelquefois que vous ne lui ayez pas tout à fait pardonné des discussions aujourd'hui dans l'oubli, mais dans lesquelles il regrettait sincèrement d'être entré, surtout d'une manière si violente. »

À sa mort, Le Men laissait plusieurs travaux inachevés : « Il préparait, écrit sa fille, la publication du Cartulaire de Landévennec [47], d'un Dictionnaire topographique du

Finistère, du Répertoire archéologique du même département et celle des Fouillés de Léon, Cornouaille et Tréguier».

Facétie de l'histoire, c'est Luzel qui bientôt succédera à Le Men comme archiviste départemental (1881) puis comme conservateur du Musée d'archéologie (1883).

[1] Lettre partiellement citée par F. Gourvil dans sa thèse *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le « Barzaz-Breiz » (1839-1845-1867). Origines, éditions, sources, critique, influences*, Rennes, 1960, p. 247. La correspondance entre Le Men et Luzel s'interrompt effectivement le 25 octobre 1871 (Cf. Pierre Le Roux, « R.-F. Le Men. Lettres à F.-M. Luzel », *Annales de Bretagne*, t. XLIII, 1936, p. 564.

[2] Lettre du 5 juin 1872, Bibl. mun. Quimper, ms. 50

[3] Cf. lettre de Sauvé à Luzel du 4 novembre 1873. Il est aussi souvent fait allusion à un certain penchant de Le Men pour la dive bouteille, ce qui lui vaut parfois le surnom de « spiritueux archiviste » ! Cf. F. Gourvil, op. cit., p. 247.

[4] Armand (1797-1885) et Paul (1833-1909) Maufra Du Chatellier.

[5] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre de Le Men à ? du 14 juillet 1876.

[6] Pour les objets découverts par Du Chatellier à Tronoënet aujourd'hui déposés au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, voir l'article d'Alain Duval, « Quelques aspects du mobilier métallique en fer anciennement recueilli à Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon », dans *Les Gaulois d'Armorique. La fin de l'âge du fer en Europe tempérée*, Actes du XII^e colloque de l'A.F.E.A.R., Quimper, mai 1988, supplément n° 3 à la *Revue archéologique de l'Ouest*, 1990, p. 23-45.

[7] Dans le catalogue du Musée archéologique (1902), p. 23-25, figurent un certain nombre d'objets « de provenances diverses » dont la liste semble bien correspondre à celle de Le Men. Habituellement les objets y sont classés en fonction du site dont ils sont issus. Les démêlés entre les Du Chatellier et le Musée archéologique expliquent probablement cette discrétion. Je tiens ici à remercier Philippe Le Stum et Margareth Le Guellec, conservateurs du Musée départemental breton, pour toutes les recherches qu'ils ont effectuées dans les collections du musée afin d'établir les éventuelles correspondances avec les objets cités dans les lettres de Le Men.

[8] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre du 14 juillet 1876.

[9] Au cours des cinq premières années, il ne semble avoir assisté qu'une seule fois aux séances.

[10] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876-1877, p. 66.

[11] Le brouillon de la lettre, en date du 16 août 1876, est conservé dans les archives La Villemarqué, pièce 30. 60.

[12] Cf. « Tronoën et ses antiquités », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 148.

[13] *Ibid.*

[14] Un rapport en date du 28 août 1876, adressé au ministre de l'Instruction publique, figure effectivement dans les manuscrits de Paul du Chatellier conservés au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Il est accompagné de planches dessinées de certains objets qui ont été découverts. Cf. Alain Duval, *op.cit.*, p. 39-40.

[15] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre de du Chatellier au préfet du Finistère, 23 décembre 1876.

[16] *Ibid.*, lettre au préfet du 25 décembre 1876.

[17] Fonds. La Villemarqué, pièce 30. 61, lettre du 27 octobre 1876.

[18] Le journal précise qu'il a inséré de bonne foi ce communiqué déposé anonymement dans sa boîte aux lettres.

[19] Alexandre Bertrand (1820-1902), directeur du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye depuis 1867.

[20] *Bulletin du Comité des travaux historiques*, séance du 13 novembre 1876 de la section d'archéologie, 1877, p. 340.

[21] Arch. dép. Finistère, 4 T 5. Lettre de Du Chatellier au préfet du Finistère, 23 décembre 1876.

[22] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, Lettre du préfet du Finistère à Le Men, 23 décembre 1876, et réponse de ce dernier au préfet, 25 décembre 1876.

[23] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, brouillon de lettre du préfet du Finistère à Paul du Chatellier, 30 décembre 1876.

[24] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre de Du Chatellier au préfet du Finistère, du 1er janvier 1877.

[25] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 130-131.

[26] P.-R.Giot, J. Briard, L. pape, dans *Protohistoire de la Bretagne* (Rennes, Ouest-France, 1995, p. 261), parlent d'un terrain « exploité par les fermiers de P. du Chatellier plus comme un champ de pommes de terre que comme un site archéologique régulièrement fouillé ».

[27] P.- R.Giot, « La préhistoire finistérienne, du romantisme à la science contemporaine », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972/2, p. 547.

[28] Il s'agit de fragments de vitraux de la chapelle Saint-Maudez de Nizon et d'un morceau d'ardoise trouvé au château de Québlen, près de Quimperlé, *ibid.*, t. II, p. 80-81. Cf. également Catalogue du musée, 1902, p. 76, pièce A. 13 et p. 88, pièce G. 2.

[29] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre de Le Men au préfet du Finistère, 25 décembre 1876.

[30] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 128.

[31] Sur les collections de costumes, voir *Les costumes traditionnels du Finistère au Musée départemental breton*, catalogue publié à l'occasion de l'exposition présentée au musée de juin à novembre 1996.

[32] Arch. dép. Finistère, 4 T 5.

[33] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1879–1880, p. 31–33, lettre lue à la séance du 26 juillet 1879.

[34] Samuel Alexandre, qui prendra le nom de Jacob, est né à Neunkirchen, en Prusse, vers 1810, et est mort à Quimper en 1889. De son mariage avec Myrte-Léa Mayer est issu Lazare Alexandre, le père de Max Jacob. Au milieu des années 1860, le « marchand-tailleur » Alexandre Jacob est installé au n° 8 de la rue du Parc à Quimper.

[35] Un article lui est même consacré par Ernest Dréolle, sous le titre « Les costumes bretons », dans la 25e livraison de *L'exposition universelle de 1867 illustrée*, p. 389–391, agrémenté de gravures de Gerlier représentant les costumes d'homme et de femme de Ploaré et de Scaër.

[36] Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878–1879, p. 29. La Villemarqué est le premier à souscrire, lors de la séance du 28 décembre 1878, pour 50 francs.

[37] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre du ministre, 8 janvier 1879.

[38] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, rapport au préfet du Finistère, 14 avril 1879.

[39] Lettre du 6 mai 1879, publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1878–1879, p. 27. Subvention renouvelée le 26 mars 1880.

[40] Dans la « noce bretonne » inaugurée en 1884 figure un seul costume léonard, celui de Saint-Thégonnec. Il porte le n°8. Il y a de fortes chances qu'il s'agisse de celui auquel Le Men fait allusion.

[41] Arch. dép. Finistère, 4 T 5.

[42] Des « doubles » de costumes acquis pour la « Sortie de noce » furent d'ailleurs cédés à la section bretonne du musée du Trocadéro, cf. *Les costumes traditionnels du Finistère au Musée départemental breton*, p. 15.

[43] *Musée des costumes bretons inauguré le 14 juillet 1884*, Quimper, 1886, p. 3.

[44] *Monographie de la cathédrale de Quimper (XI^e-XV^e siècle avec un plan)*, Quimper, Jacob, Lemercier, 1877.

[45] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877–1878, p. 175.

[46] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VIII, 1880–1881, p. 11.

[47] L'édition en sera assurée par Émile Ernault, dans *Mélanges historiques. Choix de documents*, t. V, Paris, Imprimerie nationale, 1886, p. 535–600. Dans sa préface, Henri d'Arbois de Jubainville rappelle que c'est Le Men qui a proposé cette publication au Comité des travaux historiques qui l'a effectivement désigné comme éditeur. Il a préparé la copie sous la surveillance de d'Arbois de Jubainville. À sa mort, Ernault a pris le relais, assuré la relecture et établi l'index. D'Arbois de Jubainville rend hommage à « l'un des membres les plus zélés de la Société archéologique du Finistère, fondateur du musée archéologique de Quimper... ».